

DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 24 Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 9
Absent : 0

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, DUCHIER Laurent, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Eric, LAMERRE Hervé

Secrétaire de séance : LAMERRE Hervé

Date de convocation : 16 Mars 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

- COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022:

Le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022. Il présente ce document au vote du conseil.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022

- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2022. Il procède à la signature du document et donne la parole à Roger TRIPIER 1^{er} adjoint avant de se retirer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

- AFFECTATION DES RESULTATS 2022 :

Le maire présente au conseil municipal l'affectation des résultats 2022. La section fonctionnement présente un excédant de 36 613,68 €. La section investissement présente un déficit de 23 261,05 €. Il propose d'affecter les résultats tel que mentionné dans le document présenté (Affectation complémentaire en réserve (1068) 23 261,05 € – Résultat reporté en fonctionnement (002) 13 352,63 €). Il présente ce document au vote de l'ensemble du conseil

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité l'affectation du résultat telle que présentée par le maire.

- BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023. Il détaille chaque article en expliquant les raisons de sa proposition. Il présente ensuite ce document au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté par le maire.

- TAUX D'IMPOSITION 2023 :

Le maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition fonciers pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire de ne pas modifier les taux pour l'année 2023.

- AVENANT AU BAIL PAYET :

Le maire expose au conseil municipal le principe de répartition de charges de chauffage pour le logement situé au dessus de la mairie. Les charges incombant au locataire pour la période mars 2022 / mars 2023, s'élèvent à la somme de 1805,40 €.

Il propose au conseil d'établir un avenant au contrat afin que le locataire verse mensuellement une avance sur charges. Ce montant serait fixé à 100 €.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire.

- RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Le maire expose au conseil municipal l'obligation qui nous est faite de renouveler la commission de contrôle des listes électorales cette année.

Il propose les personnes suivantes : DUCHIER Laurent, LAVEYSSIERE Roy, NORRE Gilles, TURCAT Laurent, FAURY Jean-Michel

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire.

- CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO :

Le maire présente au conseil municipal la demande reçue de l'association « ASM Villebret » concernant l'organisation du championnat de France d'enduro le 2 juillet prochain. Il leur détaille le projet d'itinéraire sur la commune. Le maire propose de donner un avis favorable à la demande de l'organisateur.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité la proposition du maire et autorise le déroulement de cette épreuve sur la commune.

- ACHAT DE VOIRIE COMMUNALE FARSAT :

Le maire expose au conseil municipal la demande formulée par M. Albert FARSAT. Ce dernier serait éventuellement intéressé par l'achat d'un chemin communal séparant deux parcelles dont il est propriétaire au lieu dit « Le Gentioux ». Cet achat serait obligatoirement soumis à une enquête d'utilité publique. Le maire informe le conseil que cette demande est susceptible de nous être soumise prochainement de manière officielle. Le conseil serait alors amené à délibérer sur ce sujet.

-QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux d'élagage prévus ont été effectués le 15 mars dernier.
- Il est envisagé de faire établir des devis pour l'entretien des accotements.
- La commande a été passé à l'entreprise FARGEN pour la réfection de la porte de l'école.
- Le nouveau congélateur pour la cantine a été acheté au magasin But de MONTLUCON.

La séance est levée à 21H45.

Fait à La Petite Marche le 24 mars 2023

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche



